

Séance du 20 novembre 2025

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal 19
En exercice 17
Qui ont pris part à la délibération 14

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le VINGT NOVEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

Présents : 13

Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

14/11/2025

Absents excusés : 4 (dont 1 pouvoir)

Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Bruno SELAS,
José LOPEZ, absent excusé,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Nelly DAUDE

Délibération n° 2025/08/056 – Approbation de la convention consentant à ENEDIS des droits de servitude sur la parcelle n° 1034 section G

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la conclusion avec ENEDIS, le 19 janvier 2024, d'une convention de servitudes pour la pose d'une ligne électrique souterraine sur la propriété communale suivante : parcelle n° 1034 section G, lieu-dit Les Prades.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'un acte authentique de constitution de servitude, dont les frais de notaire seront à la charge d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de prendre acte de la conclusion de ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire,

Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Publication le :

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ